

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE L'APPEL D'OFFRES N°02/2023

Conformément à l'article 65 du Décret présidentiel n° 15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

La direction de l'Université Chadli Bendjedid El-Tarf, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres n°02/2023 pour :

RÉHABILITATION DU CAMPUS SIDBELGACEM AU PROFIT DE L'UNIVERSITÉ D'EL-TARF :

Que l'attribution provisoire est comme suit :

DESIGNATION DES TRAVAUX	BUREAU D'ETUDE CHOISIE PROVISOIREMENT	L'ATTRIBUTAIRE CHOISI PROVISOIREMENT	NOTE TECHNIQUE	MONTANT DE L'OFFRE DA TTC	DELAI	MODE DU CHOIX
RÉHABILITATION DU CAMPUS SIDI BELGACEM AU PROFIT DE L'UNIVERSITE D'EL-TARF	LOT N°01 : ÉTANCHÉITÉ	EDIF NIF : 00222366068335966	41	21.571.241,86	75 jours	Moins disant des qualifiés techniquement
	LOT N°02 : BLOC SANITAIRES, BUREAUX ET POSTES DE GARDES	GROUPEMENT URL MEN EDIF NIF : 00222366068335966	42	34.526.953,93	120 jours	Moins disant des qualifiés techniquement
	LOT N°03 : APMHIS + 23 CLASSES	ETBELKHIRIMOSTEFA NIF : 160362100034193	43,66	3.846.675,00	30 jours	Moins disant des qualifiés techniquement
	LOT N°04 : VERRIÈRE ET COUPOLE					

Le lot est infructueux pour manque de crédits de paiements

Tout soumissionnaire qui conteste cette attribution peut introduire un recours dans un délai de (10) dix jours à partir de la première publication de cet avis auprès de la commission des recours d'administration.

El-Tarf le 27 MARS 2023

LE RECTEUR



الأستاذة الدكتورة سليمة حداد
مديرة جامعة الشاذلي بن جديد - الطارف